



**Convention internationale
sur l'élimination
de toutes les formes
de discrimination raciale**

Distr.
GENERALE

CERD/C/257
18 octobre 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE POUR L'ELIMINATION
DE LA DISCRIMINATION RACIALE

EXAMEN DES RAPPORTS PRESENTES PAR LES ETATS PARTIES
CONFORMEMENT A L'ARTICLE 9 DE LA CONVENTION

Septièmes rapports périodiques que les Etats parties
doivent présenter en 1994

1. Deux Etats parties à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Colombie et Saint-Vincent-et-Grenadines, doivent présenter un septième rapport périodique en 1994, conformément à l'alinéa b) du paragraphe 1 de l'article 9 de la Convention. Le tableau ci-après indique les dates auxquelles leur septième rapport doit être présenté et la cote des documents où figurent leur rapport initial et leurs deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième rapports périodiques, ainsi que la cote des comptes rendus analytiques des séances au cours desquelles le Comité a examiné ces rapports.
2. Les septièmes rapports périodiques des Etats parties indiqués ci-dessous seront publiés dans des additifs au présent document.

Etats parties	Date à laquelle le septième rapport périodique doit être présenté	Documents où figurent le rapport initial (1) et les deuxième (2), troisième (3), quatrième (4), cinquième (5) et sixième (6) rapports périodiques	Comptes rendus analytiques des séances auxquelles ces rapports ont été examinés
Colombie	2 octobre 1994	1) CERD/C/85/Add.2 2) CERD/C/112/Add.1 3) CERD/C/143/Add.1 4) CERD/C/166/Add.1 5) CERD/C/191/Add.1 6) Pas encore reçu	CERD/C/SR.655 et 656 CERD/C/SR.731 et 732 CERD/C/SR.841 et 842 CERD/C/SR.841 et 842 CERD/C/SR.944 et 945 et SR.950
Saint-Vincent-et-Grenadines	9 décembre 1994	1) CERD/C/85/Add.1 2) Pas encore reçu 3) Pas encore reçu 4) Pas encore reçu 5) Pas encore reçu 6) Pas encore reçu	CERD/C/SR.652 - - - - -
